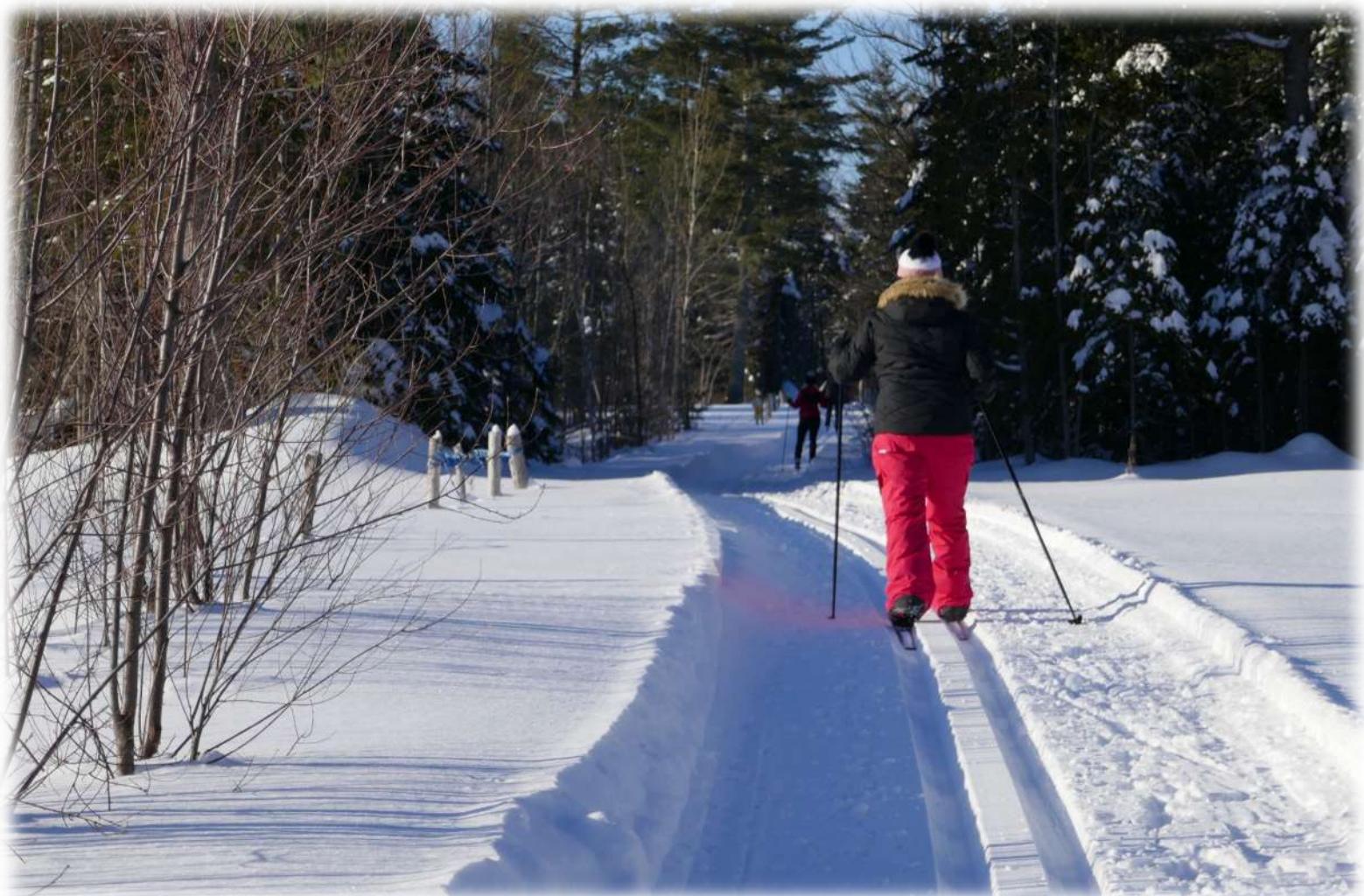


# L'Apollinaire

Prochaine parution : 12 avril 2023

Date de tombée : 15 mars 2023



## Table des matières

Mot du maire.....	2	Urbanisme.....	8
Budget 2023.....	3	Service de sécurité incendie.....	10
Affaires municipales.....	4	Travaux publics.....	11
Bibliothèque au Jardin des livres.....	6	Organismes et partenaires.....	12
Loisirs et sports.....	7	Procès-verbaux.....	16

# Mot du maire

Cher(ère) concitoyen(enne),

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter une belle année 2023, principalement de la santé et du bonheur. Cette nouvelle année qui s'amorce en sera une en continuité pour le conseil municipal, soit de continuer de vous offrir des services de qualité et d'être à l'écoute de vos besoins. Plus spécifiquement, nous porterons une attention particulière à la mise en opération de nouveaux puits pour l'alimentation en eau potable. Nous suivrons aussi de près la réfection de la route 273, entre les viaducs de l'autoroute 20 et la rue des Lilas, bien que ce soit un dossier sous la responsabilité du ministère des Transports. Enfin, le projet de requalification de l'église est toujours sur la table. Nous travaillons actuellement à améliorer le projet pour le déposer à nouveau au printemps au Conseil du patrimoine religieux du Québec en vue de l'obtention d'une subvention. La requalification de l'église se définit toujours selon trois axes principaux, soit le déménagement et l'agrandissement de la bibliothèque qui se développera plus largement sous le concept d'une médiathèque, la création d'une salle de spectacle et l'aménagement d'un commerce de proximité dans la sacristie.

Le 12 décembre dernier, le conseil municipal a présenté et entériné son budget pour l'année 2023, s'élevant à 12,2 M\$. Lors de cet exercice budgétaire, fortement teinté par l'effet de l'inflation, nous avons fourni un effort considérable pour réduire les dépenses au maximum, en plus d'utiliser une somme de 500 000 \$ provenant de surplus accumulés pour équilibrer le budget. Ainsi, la hausse de taxes pour le secteur urbain est de 3,97 % et de 4,49 % pour le secteur rural, en deçà de l'inflation située à 7% selon Statistiques Canada. Nous estimons donc avoir tout fait pour assurer le maintien de services municipaux de qualité, sans compromettre le développement de la municipalité. Les principales dépenses en augmentation et inévitables sont les contrats de déneigement (+ 380 000\$), l'augmentation de 11,7 % de la quote-part de la MRC, qui s'explique en grande partie par une hausse par le gouvernement de la redevance à l'enfouissement des déchets (+5,68\$/tonne), et la hausse des taux d'intérêts pour payer de nouveaux emprunts comme l'agrandissement de la caserne et les travaux des rues Laurier et Principale.

Vous avez sûrement remarqué que la haie de cèdre qui jouxte une sortie du IGA sur la rue Principale a été coupée le 4 janvier dernier. Après avoir entamé des démarches d'expropriation pour cette parcelle de terrain le printemps dernier, la Municipalité en est devenue propriétaire en décembre 2022. La haie de cèdre a ensuite été coupée pour sécuriser le secteur.

Enfin, depuis un an, notre Service de sécurité incendie travaille sur la mise en place d'un nouveau service, celui de premiers répondants. Ce service sera en vigueur le 6 février et permettra à nos pompiers d'intervenir rapidement auprès des personnes aux prises avec une urgence vitale comme un arrêt cardiorespiratoire, un problème respiratoire grave, un choc anaphylactique ou toutes autres situations traumatiques. Plus de détails se trouvent dans cette édition de L'Apollinaire.

Je vous souhaite donc de profiter des joies de l'hiver tout en utilisant les installations municipales!

Votre maire,  
Jonathan Moreau



# Budget 2023

## Des efforts marqués pour limiter l'impact sur vous!

### Augmentations limitées à :

- 3,97 % en secteur urbain;
- 4,49 % en secteur rural.

Utilisation d'une somme de **500 000 \$** provenant de surplus accumulés pour équilibrer le budget.

L'exercice budgétaire 2023 a été fortement teinté par l'inflation, qui se situe actuellement à 7 % selon Statistiques Canada. Voici les principales variations de dépenses qui ont eu un effet marquant sur le budget.

### Augmentation des coûts liés au déneigement

Le déneigement est un incontournable dans un budget municipal et il représente une dépense importante de ce dernier. Pour 2023, dans le secteur rural, les coûts du déneigement ont subi une hausse de 87 %, passant de 337 000 \$ à 630 000 \$. Pour les rues du périmètre urbain, l'augmentation a été de 20 %, passant de 430 000 \$ à 515 000 \$.

### Augmentation de la quote-part à la MRC (+ 11,7 %)

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs impose maintenant à la MRC une redevance supplémentaire à l'enfouissement de 5,68 \$/tonne, la faisant passer de 24,32 \$/tonne à 30 \$/tonne. Cette nouvelle donnée a eu pour effet d'augmenter considérablement la quote-part que la Municipalité verse à la MRC, notamment pour la gestion des matières résiduelles.

### Hausse des taux d'intérêts

Les ententes de financement de certains projets ont dû être renouvelées. Les nouveaux taux d'intérêts plus élevés ont fait en sorte d'augmenter considérablement les dépenses en lien avec le remboursement de certains projets. De plus, en 2023, la Municipalité débutera le remboursement du projet de la nouvelle caserne de pompier, ainsi que des travaux des rues Laurier et Principale.

Globalement, ces nouvelles variables augmentent de près de 48 % les dépenses liées au capital et aux intérêts dans le budget 2023.

### Augmentation de la masse salariale (+ 28,8 %)

#### Ajout de cinq nouveaux postes :

- Directrice des communications;
- Deux postes d'entretien pour la nouvelle patinoire couverte et réfrigérée;
- Deux postes de commis de bibliothèque, pour couvrir les nouvelles heures d'ouverture.

### Augmentation de la masse salariale au Service de sécurité incendie

En 2023, tous les pompiers de Saint-Apollinaire agiront à titre de premier répondant. Cette nouvelle fonction générera un plus grand nombre d'appels et aura un impact sur la masse salariale du Service incendie.

### Augmentation de la masse salariale pour les animateurs de camp de jour (+ 57 %)

En raison de la forte croissance de la municipalité, les inscriptions au camp de jour augmentent considérablement à chaque année (+21 % entre 2021 et 2022). Afin de respecter le ratio animateur/enfants proposé par le ministère, il est nécessaire d'embaucher davantage d'animateurs pour maintenir le service.

### Dépenses non récurrentes, mais nécessaires

La réalisation du nouveau rôle d'évaluation par la MRC coûtera 61 000 \$ à la Municipalité en 2023. Cet exercice est réalisé une fois aux trois ans.

Une fois tous les trois ou quatre ans, il est nécessaire de faire la vidange des boues créées par l'amoncellement des résidus du traitement des eaux. Un montant de 120 000 \$ est donc prévu au budget pour cette action.

Le Plan directeur d'aménagement et de développement et le Plan d'urbanisme doivent être refaits pour répondre aux nouveaux besoins engendrés par la forte croissance de la municipalité. Un montant de 100 000 \$ est prévu au budget pour cet exercice.

# Affaires municipales

## Facture de taxes 2023

Dans les derniers jours, vous avez reçu par la poste votre facture de taxes pour l'année 2023. Voici quelques informations pertinentes à retenir.

**28 février**  
1<sup>er</sup> versement

**31 mai**  
2<sup>e</sup> versement

**31 août**  
3<sup>e</sup> versement

**30 novembre**  
4<sup>e</sup> versement



Pour les factures de taxes dont le solde est inférieur à 300 \$, le paiement doit être fait en un seul versement le 28 février.

## Options de paiement



### Argent comptant, débit ou chèque (à l'hôtel de ville)

Votre chèque doit être fait à l'ordre de la Municipalité de Saint-Apollinaire.



### Série de chèque postdatés (à l'hôtel de ville ou par la poste)

Les chèques devront être faits à l'ordre de la Municipalité de Saint-Apollinaire et être datés selon les quatre dates mentionnées ci-haut.



### Service de paiement de facture en ligne de votre institution financière, si elle figure parmi la liste suivante :

- Desjardins
- Banque Toronto Dominion
- Banque Scotia
- Banque Royale RBC
- Banque Nationale
- Banque de Montréal

Le numéro de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F, suivie de 16 chiffres, sans espace ni point (Exemple : F1234 56 7890 00 0000).



### Prélèvements préautorisés dans votre compte

Le formulaire à remplir est disponible sur le site Internet, dans l'onglet *Administration municipale*, dans la section *Taxes et droit de mutation*.

**Important : La Municipalité n'est pas responsable des délais imposés par le traitement de la poste et les institutions financières. Dans le cas où un chèque serait refusé, des frais pour effets bancaires de 20 \$, en plus des frais administratifs de 15% vous seront facturés.**

Pour plus d'informations ou pour un changement d'adresse, contactez-nous :

[taxation@st-apollinaire.com](mailto:taxation@st-apollinaire.com)  
418 881-3996, poste 225



Vous avez un dossier sur Voilà ?  
N'oubliez pas que vous recevrez votre facture de taxes uniquement par cette plateforme !

Vous n'êtes toujours pas inscrit ? Inscrivez-vous à votre dossier citoyen personnalisé !  
La procédure est disponible en page d'accueil du site web de la Municipalité.

## Modifications à l'horaire pour le congé de Pâques

	Vendredi 7 avril	Lundi 10 avril
Bureau municipal	Fermé	Fermé
SAAQ - Mandataire	Fermé	Fermé
Centre multifonctionnel	Ouvert	Ouvert
Bibliothèque	Fermé	Fermé

### Urgence - Travaux publics

Pour signaler une urgence, composez le 418 808-9406 en tout temps.



## Votre journal change de fréquence!

Afin de réduire considérablement son utilisation du papier et pour s'assurer de la qualité et de la pertinence des informations qui se trouvent dans l'Apollinaire, nous avons effectué des changements quant à la fréquence de parution. Désormais, il y aura **5 parutions par année en février, avril, juin, septembre et novembre**.

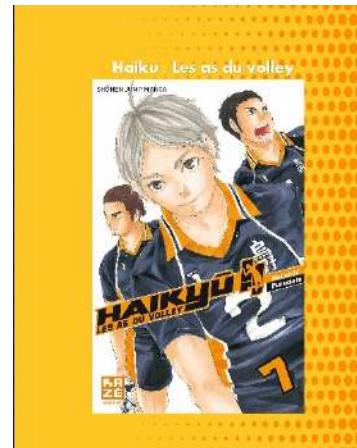
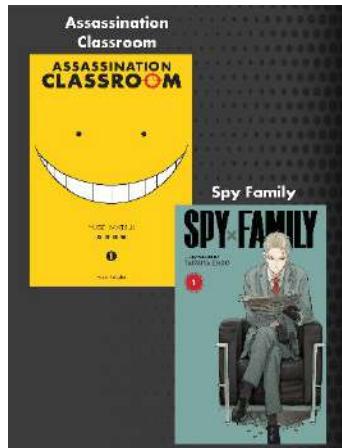
### Un sondage à venir

Dans les premiers mois de l'année 2023, nous solliciterons votre collaboration afin de répondre à un sondage pour connaître vos attentes, vos commentaires et vos suggestions pour une nouvelle mouture de l'Apollinaire. Surveillez notre page Facebook !

# Bibliothèque Au jardin des livres

Tu aimes les mangas? Ça tombe bien, nous aussi! Nous avons besoin de toi pour nous aider à choisir la prochaine collection qui sera ajoutée à nos rayons.

Jusqu'au 28 février, viens apposer ton  sur la collection que tu préfères parmi les trois ci-dessous :



## Heure du conte en pyjama

(animé par Jolène Charbonneau)

Quand : 15 février et 22 mars

Où : à la bibliothèque

Heure : 18 h 30 à 19 h 30

### Inscriptions obligatoires\*

Public cible : Pour les 3 à 6 ans

Maximum de 15 enfants + un parent



Pour vous inscrire :  
418 881-3996, poste 250

[bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

\*Pour les abonnés de la bibliothèque seulement

## Nouveauté : vente de garage de la bibliothèque!

Pendant la semaine de relâche, la bibliothèque vous offrira la possibilité d'acheter des livres usagés au coût de 1\$ l'unité!

Surveillez notre page Facebook pour les détails de l'événement.



Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#) pour connaître nos nouveautés.

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

# Loisirs et sports

## Événements à surveiller

### Fêtes des neiges 2023 et Défi

#### Lotbinière Nahak

11 et 12 février

Pour la première fois, la course de chiens de traîneau Défi Lotbinière Nahak et la Fête des neiges seront combinées pour deux jours complets d'activités (glissades, jeux gonflables, tire sur la neige et bien plus!)

Horaire : 10 h à 17 h

Où : Parc des Vignes (80, rue des Vignes)

### Semaine de relâche

4 au 11 mars

Pour une troisième année, la Municipalité offrira des activités pendant la semaine de relâche : patinage sons et lumières, marche nocturne, hockey luge, glissade et plus encore!

La programmation détaillée ainsi que les modalités d'inscription seront connues dans les prochaines semaines.

## Inscriptions - Dates importantes

	Date	Inscription
Soccer - Association de soccer de Lotbinière	Mi-février au 16 mars 2023	<a href="http://soccerlotbiniere.com">soccerlotbiniere.com</a>
Baseball - Toros	Mi-Février 2023	<a href="http://toroslotbiniere.com">toroslotbiniere.com</a>
Camp de jour la Rigole	15 mars au 30 avril 2023	Via votre dossier sur Voilà : saint-apollinaire.appvoila.com



## Le camp de jour La Rigole recrute!

Tu te souviens à quel point tu aimais tes étés quand tu étais plus jeune? Tu aimes les enfants et tu veux être une figure marquante de leur été? Tu as 14 ans et plus?

On a besoin de toi!

Envoie-nous ton CV entre le 15 mars et le 31 mai 2023 à une des adresses suivantes :

[jean-michel.blouin@st-apollinaire.com](mailto:jean-michel.blouin@st-apollinaire.com)  
[dany.lamontagne@st-apollinaire.com](mailto:dany.lamontagne@st-apollinaire.com)

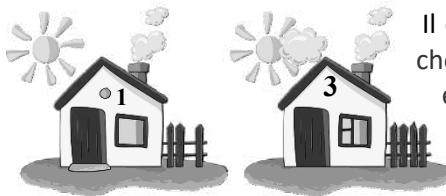


## Programmation des loisirs printemps 2023

La nouvelle programmation sera disponible pendant la semaine de relâche. Surveillez notre page Facebook pour connaître les dates d'inscriptions!

# Urbanisme

## L'importance de la visibilité de votre numéro civique



Il est primordial d'afficher votre numéro civique de manière claire et visible. En effet, le choix d'une typographie lisible et d'un emplacement facilement repérable permettra, par exemple, d'assurer une plus grande rapidité dans la réponse des services d'urgence, de livraison, ou encore pour vos visiteurs et amis devant localiser votre résidence.

En période hivernale, si l'installation d'un abri temporaire nuit à la visibilité de votre numéro civique, vous devez l'apposer sur la devanture dudit abri.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Règlement de construction (592-2007) disponible sur le site internet de la Municipalité, dans la section *Urbanisme*.



Types des demandes de permis & certificats	Novembre	Décembre	cumulatif
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	0	0	12
Agrandissement – Bâtiment principal	0	0	14
Autorisation – Abattage d'arbre	0	0	13
Autorisation – Camion restaurant	0	0	1
Autorisation – Changement d'usage et usage temporaire	0	0	23
Autorisation – Démolition	0	2	13
Autorisation - Enseigne	0	1	6
Autorisation – Déplacement ou déménagement	0	0	3
Autre construction complémentaire	0	0	3
Branchemet	6	2	72
Clôture et muret de soutènement	1	0	38
Construction bâtiment complémentaire	1	5	108
Construction bâtiment principal	8	2	89
Installation septique	2	1	35
Licence de chien	0	1	15
Patio –galerie- terrasse	1	0	40
Piscine	0	0	58
Puits	0	1	15
Transformation et réparation	5	3	89
Lotissement	0	1	12
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>659</b>

## Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale

La conservation et la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial est une priorité pour la Municipalité et nous souhaitons continuer de soutenir les propriétaires dans leurs projets dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Votre immeuble est visé par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)? Vous pourriez être admissible à une aide financière!

Interventions admissibles	Pourcentage maximal d'aide financière	
	Valeur patrimoniale <b>bonne, supérieure ou exceptionnelle</b>	Valeur patrimoniale <b>faible ou moyenne</b>
Travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble visé par la mesure de protection	Remboursement de 60 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 12 500 \$	Remboursement de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 12 500 \$
Travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels	Remboursement de 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$	Remboursement de 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$

\*Règlements 940-2022, 941-2022

Pour en savoir plus, consultez le site web de la Municipalité dans la section *Urbanisme*.



## Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

**Votre installation nécessite des travaux de mise aux normes?**

Vous pourriez bénéficier d'un prêt allant **jusqu'à 20 000 \$**, remboursable annuellement sur votre facture de taxes, sur une période de **15 ans**.

### Conditions d'éligibilité :

- L'installation septique ne doit pas représenter une condition pour l'émission d'un permis de construction.
- L'installation septique doit être construite conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et avoir fait l'objet d'un permis émis à cette fin par la Municipalité qui a compétence en cette matière.
- Le propriétaire devra avoir adressé une demande de prêt à la Municipalité.
- L'immeuble doit avoir un usage résidentiel.
- Le propriétaire devra reconnaître que son installation septique était non conforme et que les travaux de mise aux normes sont assimilés à une intervention de la Municipalité au sens de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et que le prêt consenti en vertu de ce programme est assimilé à une créance prioritaire de la Municipalité à l'égard de son immeuble. Le propriétaire devra prendre l'engagement d'aviser tout acquéreur subséquent, ses ayants droit et son créancier hypothécaire de l'existence de cette créance prioritaire au sens des articles 96 de la *Loi sur les compétences municipales* et 2651 (5°) du *Code civil du Québec*.

Vous avez jusqu'au **30 septembre 2023** pour déposer votre demande.

Les modalités du programme ainsi que le formulaire à remplir sont disponibles sur le site web de la Municipalité, dans la section *Urbanisme*.

# Service de sécurité incendie



## Les pompiers de Saint-Apollinaire ont obtenu leur certification de premier répondant!

Dès le 6 février prochain, les 35 pompiers du Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Apollinaire pourront agir à titre de premiers répondants de niveau 2 (PR-2). Ainsi, ils pourront intervenir rapidement auprès des personnes aux prises avec une urgence vitale comme un arrêt cardiorespiratoire, un problème respiratoire grave, un choc anaphylactique ou toutes autres situations traumatiques. Quel est l'objectif d'une telle certification? Augmenter significativement les chances de survie et limiter les risques de séquelles chez les patients.

Une formation initiale de 32 heures et une reconnaissance des acquis, dispensées par des paramédics-instructeurs de la coordination des services préhospitaliers d'urgence du CISSS de Chaudière-Appalaches, ont mené à la certification des 35 pompiers. Ces derniers doivent participer à deux mises à niveau par année, à raison de quatre heures chacune.

Désormais, chaque véhicule d'urgence du SSI sera muni d'une trousse de premiers soins complète, d'oxygène et d'un défibrillateur, permettant ainsi aux pompiers d'intervenir rapidement et d'être des alliés de taille pour les services ambulanciers de la région.

À ce jour, les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Val-Alain, Sainte-Croix, Laurier-Station et Saint-Gilles sont desservies par un service de premiers répondants dans la région de Lotbinière.

### Différents niveaux de services des premiers répondants

Au Québec, il existe quatre niveaux de premiers répondants.

Niveaux	Interventions autorisées
Premier répondant-DEA (PR-DEA)	Assistance cardio-respiratoire (ACR)
Premier répondant de niveau 1 (PR-1)	ACR Anaphylaxie (réaction allergique aiguë)
Premier répondant de niveau 2 (PR-2)	ACR Anaphylaxie Traumatologie
Premier répondant de niveau 3 (PR-3)	ACR Anaphylaxie Traumatologie Urgences médicales Administration de glucagon et d'oxygène en fonction d'une saturométrie

# Travaux publics

## La disposition des matières résiduelles : quelques rappels importants

### RECYCLAGE

C'est un contenant? C'est un emballage?  
C'est un imprimé?  
**ÇA VA DANS LE BAC BLEU!**

**MATIÈRES ACCEPTÉES**

- PLASTIQUES**
  - Bouteilles et contenants identifiés : **1 2 3 4 5 7**
  - Bouchons et couvercles.
  - Sacs et pellicules d'emballage.
- PAPIER ET CARTON**
  - Journaux, revues, circulaires.
  - Feuilles, enveloppes, sacs de papier.
  - Livres, annuaires.
  - Rouleaux de carton.
  - Boîtes de carton et d'oeufs.
  - Cartons de lait et de jus à pignon.
  - Containants aseptiques (type Tétra Pak).
- VERRE**
  - Bouteilles et pots de toutes les couleurs.
- MÉTAL**
  - Papiers et contenants d'aluminium.
  - Bouteilles et cannettes d'aluminium.
  - Boîtes de conserve.
  - Bouchons et couvercles.



### DÉCHETS

**ATTENTION :**  
Votre déchet en est-il vraiment un?

**MATIÈRES ACCEPTÉES**

- FIBRES SANITAIRES**
  - Couches.
  - Papiers hygiéniques.
  - Tampons.
  - Sacs de balayeuses.
- PAPIER ET CARTON (qui ne peuvent pas être recyclés)**
  - Papier et carton souillés d'aliments.
  - Cartables.
  - Papier et carton cirés.
  - Papiers peints.
- AUTRES**
  - Styromousses.
  - Plastiques identifiés n° 6 ou non numérotés.
  - Porcelaines, pyrex non récupérables.
  - Cheveux, poils, plumes.
  - Marchandises périssables.



### COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Viande, poisson, crustacé, os, gras, huile et cendre **ne doivent pas se RETROUVER DANS LE COMPOST!**

**MATIÈRES COMPOSTABLES**

- MATÉRIAUX VERTS**
  - Déchets verts du jardin.
  - Déchets de cuisine (résidus de fruits, légumes, pains, pâtes alimentaires, légumineuses, etc.).
  - Filtres et résidus de café.
  - Sachets de tisanes et de thés.
  - Poils d'animaux et cheveux.
  - Rognures de gazon.
  - Feuilles et fleurs de plantes d'intérieurs.
- MATÉRIAUX BRUNS**
  - Feuilles mortes.
  - Brindilles et branches.
  - Copeaux et sciures de bois.
  - Aiguilles de conifères.
  - Papiers journaux à encre noire seulement.
  - Pailles.
  - Vieux vêtements en fibres naturelles.
- AUTRES MATERIAUX**
  - Coquilles d'oeufs.
  - Terreaux d'empotages.
  - Terres de jardin.



## Un écocentre au garage municipal

La Municipalité a aménagé des conteneurs au garage municipal (85, rue des Vignes) pour vous permettre de disposer gratuitement de certaines matières de façon responsable.

Voici la liste des matières acceptées :

- Textiles (propres ou souillés)
- Cartons de grand format
- Huiles et filtres
- Peintures, solvants, colles et aérosols
- Pesticides, insecticides et fongicides
- Piles
- Fluocompactes et fluorescents
- Appareils électroniques
- Pneus de 48,5 pouces et moins, sans jante
- Bonbonnes de propane
- Produits ménagers de tous genres
- Produits pour la piscine
- Fertilisants et engrais

Veuillez déposer vos matières à l'endroit indiqué dans la cour du garage.

### Collecte du compost

**Dernière collecte hivernale :**  
Semaine du 20 février

**Reprise de la collecte hebdomadaire :** Semaine du 3 avril

# Organismes et partenaires

YOUP&cie PRÉSENTE

VENTE AU PUBLIC + COMMERCES  
PRIX DE GROS AUX COMMERCES  
ENTRÉE GRATUITE + CANTINE SUR PLACE

**LE SALON DES ARTISANS ET CRÉATEURS**  
*j'achète Québec en Tournée*

**les MEILLEURS FABRICANTS et ARTISANS d'ici**

à **ST-APOLLINAIRE** 2<sup>e</sup> édition

Dimanche **19 MARS** 2023

9 H 30 À 16 H 00

L'AGRO-ALIMENTAIRE à son meilleur

**40 exposants**

CRÉATIONS ZÉRO-DÉCHETS et produits éco-responsables

CENTRE COMMUNAUTAIRE

83 RUE BOUCHER, ST-APOLLINAIRE, GOS 2E0

LOCATION D'ESPACE : [ddesauniers@gmail.com](mailto:ddesauniers@gmail.com)  
DENIS DESAUNIERS | 418-576-8996

YOUP MÉDIA



## Des lunettes pour tous!

Où ? À L'Oasis de Lotbinière au 17 rue des Érables à St-Flavien (en face de la Salle des Lions)

Qui ? Toute la population de Lotbinière

Quand ? Lundi 23 janvier 2023  
Lundi 20 février 2023  
Lundi 20 mars 2023  
Lundi 17 avril 2023  
Lundi 15 mai 2023

Obtenez des lunettes à moindre coût dans la MRC de Lotbinière, lors des visites du Marchand de lunettes dans les locaux de L'Oasis !

Une économie moyenne de 70%

Comment ? Ayez la prescription de votre optométriste en main. Vous devez prendre rendez-vous en téléphonant au **581-983-3883**. Prévoyez un délai de 4 semaines pour la réception de vos montures et le paiement doit s'effectuer le jour de la livraison.

Le Marchand de Lunettes, c'est :

Des lunettes de qualité et garanties permettant des économies substantielles.  
Des lentilles ophthalmiques adaptées à vos besoins.  
Une grande sélection de montures.  
Un service courtois et personnalisé.  
Des lunettes à moindre coût pour les personnes recevant de l'aide sociale.  
Reçus valides pour les assurances.

Pour informations supplémentaires : [www.marchanddelunettes.org](http://www.marchanddelunettes.org)

**LE MARCHAND DE LUNETTES**  
LUNETTERIE COMMUNAUTAIRE

**L'Oasis**  
DE LOTBINIÈRE  
GROUPE COMMUNAUTAIRE ALTERNATIF EN SANTÉ MENTALE  
418-728-2085

## REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

FÉVRIER 2023

### BONS COUPS DES JEUNES

- Implication de 8 jeunes lors des comités V.I.P de cet automne.
- Implication de plus de 10 jeunes lors du nettoyage des abribus d'Express Lotbinière depuis cet automne.
- Plus de 5 activités de financement réalisées par les jeunes depuis cet été.

### À VENIR

- Février: Mois *on s'love* pour la prévention du suicide et la promotion de la vie
- 5 et 19 février: Cantine courses de bazous d'Issoudun
- 17 février: Valcartier

\*Activités offertes pour tous les jeunes de 12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière\*



REGROUPEMENT  
DES *jeunes*  
DE LOTBINIÈRE

[www.rjlotbiniere.com](http://www.rjlotbiniere.com)

# L'Entraide

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

En décembre, grâce à la générosité de la population et au travail des bénévoles de l'Entraide, nous avons livré 68 paniers de Noël bien garnis. Nous tenons à remercier nos partenaires:

- 127e Groupe Scout Agapgil
- Aide alimentaire Lotbinière
- Alimentation Beauchêne
- Bibliothèque Au jardin des livres
- Casse-croûte Chez Lizon
- IGA des Sources
- Maison de la famille de Lotbinière
- Municipalité de Saint-Apollinaire
- Pharmacie Brunet
- Pharmacie Jean Coutu
- Restaurant Benny
- Rossy
- Service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire.



Il y a maintenant un réfrigérateur communautaire ainsi qu'une armoire pour les aliments non périssables à l'extérieur de l'Entraide, du côté de la rue de l'Église. Durant l'hiver, le réfrigérateur est utilisé comme un congélateur. Vous êtes invités à venir y déposer vos surplus ou à venir chercher des aliments si vous en avez besoin.

La ressourcerie est ouverte à tous les mardis de 10 h à 16 h, le jeudi de 18 h à 20 h 30 ainsi que le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois de 10 h à 16 h.

À bientôt,

Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

## Les Filles d'Isabelle

Janvier était le mois de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer au Canada.

C'est en comprenant ce que vivent les personnes atteintes d'un trouble neurocognitif dans la vie de tous les jours, leurs combats, leurs réussites et leurs espoirs, que nous pourrons ensemble sensibiliser les Canadiens.

Bien que le mois de la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer se termine à la fin du mois de janvier, ce que vivent les personnes atteintes ne s'arrête pas!

### L'Alzheimer

Ne me demande pas de me rappeler. N'essaie pas de me faire comprendre. Fais-moi savoir que tu es avec moi. Embrasse mon cou et tiens ma main. Je suis triste, malade et perdu. Tout ce que je sais, c'est que j'ai besoin de toi. Ne perds pas patience avec moi, ne sacre pas, ne crie pas, ne pleure pas, je n'ai pas le contrôle de ce qui m'arrive.

Rappelle-toi que j'ai besoin de toi, que le meilleur de moi est parti. J'ai un corps, mais le cerveau est au ralenti. Voilà ce que je peux ressentir... Merci de me comprendre.

### Réunions mensuelles

Le 15 février prochain aura lieu, au sous-sol de l'église de Saint-Agapit, à 13 h 30, notre réunion mensuelle. Un conférencier est prévu. Le 15 mars prochain aura lieu, au sous-sol de l'église de Saint-Agapit, à 13 h 30, une célébration de la parole aux intentions des membres, suivra notre réunion mensuelle.

Bienvenue à vous membres du Cercle Madeleine de Verchères!

Monique Defoy,

Régente du cercle Madeleine de Verchère 1110

# Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth

Dans chacune de nos paroisses nous avons été habitués à ce qu'il y ait une messe à chaque dimanche. La réalité d'aujourd'hui est bien différente.

Les paroisses de St-Antoine, St-Apollinaire, St-Agapit, St-Gilles, Ste-Agathe, St-Flavien, Issoudun, Dosquet, Joly, Laurier Station sont réunies dans une seule paroisse de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière. Le nombre restreint de prêtres fait en sorte qu'ils ne suffisent plus à la tâche. Il y a encore des messes, mais pas partout et pas tout le temps.

Comment vivre le jour du Seigneur sans la célébration de l'Eucharistie ? Et voilà qu'arrive la nouveauté. Les célébrations de la Parole animées et présidées par des laïcs, âges différents, situations de vie et expériences différentes. C'est une authentique célébration. Nous répondons à l'appel de Jésus de Le rencontrer présent par sa Parole dans les lectures. Nous recevons son message, le laissons prendre racine en nous pour en vivre, le partager, le mettre en pratique.

C'est une belle célébration avec des temps de silence, de réflexion, de prière, de chants dans la joie d'être ensemble. Vous n'allez qu'à la messe ? Venez prier avec nous. Vous vous êtes éloignés ? Reprenez contact, vous êtes les bienvenus.

Pour l'horaire : [www.eccle.com](http://www.eccle.com)



**BUREAU ADMINISTRATIF :**  
1720, rue Principale, Saint-Gilles  
**Inhumations :** 418 448-4953  
**Administration :** 418 888-4953  
[www.jc-se.com/nous-joindre](http://www.jc-se.com/nous-joindre)

**HORAIRE :**  
Lundi au vendredi, 9 h à 12 h  
En après-midi, sur rendez-vous

## Club FADOQ Les Alouettes

fadoq

### Dîner cabane à sucre

Quand : Vendredi 14 avril, à midi

Où : Salle de la FADOQ

Plusieurs activités sont prévues dans l'après-midi.

Coût : 20 \$, membre / 22 \$ non-membres

Cartes en vente auprès des membres du CA

### Soirées de danse

Quand : 20 janvier, 17 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai

Heure : 19 h 30

Où : Salle communautaire

Jour	Activités	Responsables
Lundi, 9 h 30	Marche Départ : Salle de la FADOQ *Carte de membre non nécessaire	C. Lamontagne 418 881-3527
Lundi, 13 h	Pétanque, pétanque Atout	C. Lamontagne 418 881-3527
Mardi/jeudi, 13 h	Cartes	D. Lamontagne 418 881-3628 H. Charest Couture 418 728-2467
Mercredi, 9 h 30	Vie active *Carte de membre non nécessaire	C. Lamontagne 418 881-3527
Dernier mercredi du mois, midi	Dîner communautaire *carte de membre non nécessaire	C. Lamontagne 418 881-3527
Jeudi, 19 h	Baseball Poche	M. Defoy 418 881-3121 D. Rochon 418 433-0823

# Chevaliers de Colomb



Nous avons tourné la page sur l'année 2022 et nous débutons l'année 2023 avec enthousiasme. Votre conseil 9882 en profite pour vous souhaiter une très bonne année 2023 : santé, bonheur pour la prochaine année!

L'année 2022 nous a fait passer par plusieurs émotions avec le retour à une vie normale à la suite de la pandémie. De son côté, votre conseil a été en mesure de tenir des activités qui ont une grande importance pour notre paroisse.

En décembre dernier :

- La guignolée: cette activité a été très appréciée des bénévoles et les gens ont été plus que généreux.
- Le Noël des enfants: des sourires, jeux, cadeaux et le Père Noël ont rendu cette journée mémorable pour nos tout petits.
- Le Noël des ainés: activité très importante aux yeux de tous étant un beau moment pour nos ainés qui souffrent parfois de solitude dans le temps des fêtes.

C'est avec un grand plaisir que je remercie tous les bénévoles qui ont organisé et participé à ces activités importantes pour notre communauté. Un merci tout spécial à Denis Auclair qui a su relever un beau défi pour le Noël des ainés. BRAVO DENIS!

Voici un aperçu des activités à venir dans les prochains mois pour notre conseil 9882 :

## Mars

Soirée reconnaissance (salle communautaire)

Déjeuner familial (maison de la famille)

## Avril

Méchoui (salle communautaire)

À noter que votre conseil est toujours à la recherche de membres ou de bénévoles et que vous pouvez nous suivre sur Facebook au Cdec St-Apollinaire. Poursuivons notre excellent travail envers notre communauté.

« LE DÉSIR DE BIEN FAIRE EST UN PUISSANT MOTEUR. CELUI DE FAIRE DU BIEN EST PLUS PUISSANT ENCORE » - Michael Aguilar

Steeves Beaudry

Grand Chevalier, 9882 St-Apollinaire

# Club des Lions



Pour débuter, nous tenons à vous souhaiter une belle et bonne année 2023, remplie de bonheur et de santé.

Opération Nez Rouge de Lotbinière s'est terminée sur une bonne note en décembre dernier. Notre toute nouvelle équipe a apporté un vent de renouveau et a su mobiliser les bénévoles.



Au total, nous avons raccompagné 135 personnes sur 8 soirées. Merci à tous nos bénévoles qui ont généreusement donné de leur temps. Tant en effectuant les raccompagnements, en ramassant les commanditaires, en préparant la nourriture ou en répondant aux appels.

Merci à tous les généreux commerces, restaurants et industries qui nous ont supporté en dons monétaires, en cartes cadeaux et en nourriture.

Grâce à toutes cette belle communauté, nous pourrons faire des dons aux organisations sportives et culturelles qui s'occupent de nos jeunes.

Merci!

# Procès-verbaux

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

Avis de motion est par les présentes donné par, Alexandre D'Amour, conseiller no 6 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement portant le no 939-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin d'actualiser la réglementation et l'adapter au nouvel encadrement provincial sur les hébergements touristiques.

### DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOTS 3 584 452 ET 3 584 496

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les propriétés portant les numéros de lot 3 584 496 et 3 584 452 situées sur le rang Bois-Joly ;

ATTENDU QUE la présente demande est pour le passage d'une ligne électrique sur le lot 3 584 496 afin d'alimenter une résidence sur le lot 3 584 452 qui est contigu ;

ATTENDU QUE le lot 3 584 452 bénéficie d'un droit antérieur d'utilisation à des fins résidentielles comme spécifié dans l'avis de conformité du dossier 431594 de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

### SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du club de patinage artistique Les Dorisseaux, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 39 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au club de patinage artistique Les Dorisseaux, une subvention de 3900 \$ à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

### SUBVENTION AUX JOUEUSES DE RINGUETTE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du club de ringuette Lotbinière, sollicitant une subvention pour les joueuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 50 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 2 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux 2 enfants, une subvention 50 \$ chacune.

Adopté à l'unanimité

### FOURNITURE DU SERVICE DE FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE – ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

ATTENDU les besoins récurrents et grandissants en formation pour les pompiers

volontaires ou à temps partiel du territoire de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire agit actuellement comme coordonnateur de la gestion de la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel sans entente formelle entre les municipalités de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE les principales infrastructures sont installées sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit et que les frais fixes de fonctionnement, d'opération et d'entretien sont assumés actuellement par cette dernière ;

ATTENDU QUE les frais fixes de fonctionnement, d'opération et d'entretien des équipements destinés à la formation des pompiers sont partagés entre les municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE la déficience de la structure actuelle ne permet pas l'optimisation des services de formation et du développement du centre de formation de Saint-Agapit afin de maximiser l'offre pouvant être offerte à toutes les municipalités de Lotbinière ;

ATTENDU QUE le 17 mars dernier, les maires ont convenu de procéder à une analyse entre les différents partis et de proposer une entente intermunicipale pour deux scénarios différents pour la gestion de la formation des pompiers volontaires pour l'ensemble de la MRC de Lotbinière, soit la gestion par la MRC ou la gestion par la municipalité de Saint-Agapit ;

ATTENDU QUE le 2 mai dernier la municipalité de Saint-Agapit a signifié son intérêt de devenir gestionnaire du centre de formation régionale pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit encadrer la fourniture du service de formation en sécurité incendie avec une entente signée avec toutes les municipalités de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le projet d'entente relative à la fourniture de service de formation en sécurité incendie a été déposé avec le projet de budget pour la première année de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De désigner la municipalité de Saint-Agapit comme gestionnaire de la formation des pompiers volontaires et à temps partiel et du centre de formation régional de la MRC de Lotbinière;

D'autoriser la municipalité de Saint-Agapit à déposer une demande d'aide financière au volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin de mettre en œuvre l'entente;

D'autoriser Jonathan Moreau, maire de la municipalité de Saint-Apollinaire à signer l'entente de fourniture du service de formation en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité.

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 944-2022

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales autorise la municipalité à adopter des règlements en matière d'environnement, ce qui comprend la gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la réglementation actuelle afin de prévoir des règles relatives à l'utilisation des conteneurs semi-enfouis et à la gestion des matières organiques;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 novembre 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3 et qu'une présentation du règlement a été fait lors de cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 944-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 949-2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une

municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour la liste des lieux de circulation des VTT à la suite d'une demande de droits de passage sur la rue Laurier et la route Marigot;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 novembre 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6 et qu'une présentation du règlement a été fait lors de cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 949-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

## AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 950-2022

Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 950-2022 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2023
- dépose le projet du règlement numéro 950-2022 intitulé « Règlement no 950-2022 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2023 ».

## QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté pour l'année 2022 était à 2.55 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire.

Que la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté et collectif de Lotbinière pour l'année 2023 et accepte de payer sa quote-part à 2.65 \$ par habitant pour un total de 21 115.20 \$.

Adopté à l'unanimité

## RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports a accordé une subvention maximale de 40 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur le chemin Bourret, le rang des Moulanges, la route de la Carrière et la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'une somme de 53 148.23 relatifs aux travaux d'amélioration réalisés pour les ponceaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité

## POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT NO 947-2022

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes

habiles à voter suite à l'adoption du Règlement no 947-2022 pour le prolongement des services sur la rue Industrielle.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement no 947-2022 est de 6 994;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 710;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement no 947-2022 est réputé avoir été APPROUVÉ par les personnes habiles à voter.

---

#### **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un

acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

---

#### **RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE la Loi oblige les municipalités à produire un rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec prévoit que ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil, et ce, au moins une fois par année;

ATTENDU QUE les dirigeants et les administrateurs de la Municipalité de Saint-Apollinaire affirment avoir respecté les règles portant sur l'application de son Règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle a été déposé à la table du

conseil, ce 5 décembre 2022, par la directrice générale, Martine Couture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent le dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les séances débuteront à 19h30 à la salle du conseil située au 94 rue Principale;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 :

9 janvier	3 juillet
6 février	14 août
6 mars	11 septembre
3 avril	2 octobre
1 mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Martine Couture, directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

---

#### **POINT D'INFORMATION : DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2022.

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE

## DU 12 DÉCEMBRE 2022

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 soient adoptées telles que présentées :

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

#### REVENUS

Taxes	9 514 876 \$
Paiement tenant lieu de taxes	107 295 \$
Services rendus	1 022 490 \$
Imposition de droits	810 500 \$
Amendes et pénalités	50 000 \$
Intérêts	67 995 \$
Autres revenus	20 000 \$
Transferts	685 627 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>12 282 783 \$</b>

#### AFFECTATIONS

Activité de fonctionnement	857 870 \$
Transfert carrières/sablières	448 860 \$
<b>1 306 730 \$</b>	

#### DÉPENSES

Administration générale	1 772 947 \$
Sécurité publique	2 208 833 \$
Transport	3 349 440 \$
Hygiène du milieu	2 808 119 \$
Santé et bien-être	10 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	828 974 \$
Loisirs et culture	1 970 877 \$
Frais de financement	519 497 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>13 468 687 \$</b>

#### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(2 371 759 \$)
Remboursement de la dette LT	968 984 \$
Affectations activités d'investissement	716 870 \$
Affectation au surplus	(500 000 \$)

#### EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES

0 \$

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Transport	638 230 \$
Hygiène du milieu	495 000 \$
Urbanisme et parcs	71 000 \$
Loisirs et culture	102 500 \$
<b>1 306 730 \$</b>	

#### EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES

0 \$

Adoptée à l'unanimité

### ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023, 2024 ET 2025

#### PROGRAMME TRIENNAL 2023, 2024 ET 2025

DÉPARTEMENT	2023	2024	2025
<b>Service administratif</b>	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Service incendie</b>			
Borne sèche en milieu rural	0 \$	20 000 \$	20 000 \$
Camion échelle	0 \$	650 000 \$	00 \$
Remplacement des appareils respiratoires	0 \$	0 \$	330 000 \$
<b>Service de la voirie</b>			
Pavage	800 000 \$	800 000 \$	800 000 \$
Remplacement de ponceaux	50 000 \$	70 000 \$	70 000 \$
Remplacement poteaux et enseignes des noms de rue	25 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Piste multifonctionnelle route 273 (de la rue Chainé à la rue Moreau)	900 000 \$	0 \$	0 \$
Remplacer glissières de sécurité	0 \$	55 000 \$	0 \$
Rechargement de route	0 \$	50 000 \$	0 \$
Prolongement des services rue Industrielle	3 000 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection route 273 avec piste multifonctionnelle (rue Principale à la rue Chainé)	442 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection rues Roger, Gingras, Ouellet et Industrielle	70 000 \$	2 400 000 \$	0 \$

Véhicule	110 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
Réaménagement du garage municipal	0 \$	0 \$	4 000 000 \$
<b>Service hygiène du milieu</b>			
Agrandissement des étangs	275 000 \$	2 100 000 \$	0 \$
Recherche en eau	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
Raccordement des puits 15 et 16	0 \$	700 000 \$	0 \$
Agrandissement réservoir des Lilas	75 000 \$	1 200 000 \$	0 \$
Nettoyage de puits	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
<b>Service d'urbanisme</b>			
Plan d'aménagement	25 000 \$	25 000 \$	0 \$
<b>Service des loisirs</b>			
Parc Lac Côté	0 \$	50 000 \$	30 000 \$
Parc au cœur du village	0 \$	75 000 \$	75 000 \$
Installation 2 <sup>e</sup> patinoire	0 \$	40 000 \$	40 000 \$
Parc Geai Bleu	0 \$	40 000 \$	40 000 \$
Amélioration éclairage DEL	7 500 \$	25 000 \$	25 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Désaulniers  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le programme triennal en immobilisation tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 939-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet, sans autorisation, l'exploitation d'un gîte touristique comme utilisation secondaire à une résidence en zone agricole;

ATTENDU QUE la Loi sur l'hébergement touristique et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique, sont entrés en vigueur, le 1<sup>er</sup> septembre 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 2 novembre 2022;

ATTENDU QU'un avis de motion a dument été donné le 5 décembre 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 939-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

### ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 951-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé un plan d'ensemble immobilier composé de 24 immeubles de 16 logements dans le secteur de la rue des Voyageurs;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 951-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

## AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 952-2023 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis de motion est par les présentes donné par Denis Desaulniers, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 952.2023 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

### NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement no 250-1996 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU se compose de 5 membres résidents de la municipalité et de deux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

Membres résidents :

- Maude Deslauriers-Talbot
- Réal Daigle
- Simon-Yannick Plourde
- Jimmy Demers
- Claude Bergeron

Membres du conseil municipal :

- Jason Bergeron (Président du CCU)
- Denis Desaulniers

Adopté à l'unanimité.

### APPUI À LA TABLE RÉGIONALE DES LOISIRS DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE certains enjeux ont été soulevés par plusieurs professionnels municipaux en loisir de la région de Lotbinière dans le déploiement global du loisir municipal;

ATTENDU QU'un portrait de l'offre et de la demande en loisir pour le territoire de la MRC de Lotbinière serait un outil permettant de

mettre en lumière les enjeux et de guider le déploiement du loisir municipal pour les prochaines années ;

ATTENDU QU'un comité technique a été formé pour coordonner les travaux et qu'il est composé de : Florence Trudel (municipalité de Saint-Flavien), Isabelle Toutant (municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage), Geneviève Labonté (municipalité de Saint-Gilles) Jean-Michel Blouin (municipalité de Saint-Apollinaire), Pascale Lemay (Conseillère en développement touristique à la MRC Lotbinière), Émilie Lacasse (Agente de développement à L'URLS Chaudière-Appalaches) et Myriam Gagnon (Agente de promotion des saines habitudes de vie au CLSC de Laurier-Station) ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ce portrait seront payés par l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière participant à l'étude et qu'une aide financière

de 50% pourrait être accordée par le Fond Région et Ruralité, volet 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de Saint-Apollinaire appuie la demande de la Table des Loisirs de Lotbinière et autorise le dépôt d'une demande collective de subvention au programme FRR, volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale (axe sur la coopération) pour l'élaboration d'un portrait de l'offre et de la demande en loisir pour le territoire de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

### ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE POUR FORMATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire faire l'acquisition d'équipements pour la régie de formation du service incendie, soit :

- Mannequin de formation Resuci Anne auprès de Formation groupe Médic inc. au montant de 4649.99 \$
- Simulateur de formation en réalité virtuelle en gestion d'intervention incendie auprès de TACTIK 360 inc. au montant de 10 232.78 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De payer lesdites factures d'un montant total de 14 882.77 \$ plus les taxes et les frais applicables, à même le surplus de Régie de formation.

Adopté à l'unanimité.

### AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – VIDANGE DES BOUES AUX BASSINS D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la vidange des boues doit être effectuée aux bassins d'épuration;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour effectuer ces travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait à la vidange des boues aux bassins d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 950-2022 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2022, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le numéro 950-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

## DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adopter par le conseil pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)

Remboursement dette à long terme (capital)

Adopté à l'unanimité.

## ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2020 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

## ACCEPTATION DES ÉVALUATIONS DES EMPLOYÉS-CADRES

ATTENDU QUE les contrats de travail des employés-cadres ont été renouvelés le 4 juillet 2022;

ATTENDU QU'à chaque année, l'employé a droit à la révision de son salaire suite à l'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil prenne acte des évaluations et accepte les ajustements de salaires.

Adopté à l'unanimité.

## EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Josée Martineau a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Isabelle Larose pour occuper le poste de secrétaire administrative (technicienne comptable).

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 3 janvier 2023.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

## EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE PARTAGÉE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière;

informatique » dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien informatique » et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité.

## EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE RÉGIONALE PARTAGÉE – SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. D'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Val-Alain et la MRC de Lotbinière désirent présenter un projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à participer au projet de « Partage d'une ressource régionale pour le soutien aux directions générales, services administratifs et aux ressources humaines » et à assumer une partie des coûts.

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomme la MRC de Lotbinière organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité.

## Municipalité de St-Apollinaire

11, rue Industrielle

Tél. : 418 881-3996

Téléc. : 418 881-4152

Postes	Fonctions
221	Isabelle Huot, réceptionniste/agente de bureau
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative – taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Josée Martineau – secrétaire administrative – comptabilité
241	Stéphanie Gaudreau, directrice des communications

**Heures d'ouverture :** lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30



Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours



Matières résiduelles (ordures, recyclage, compost)

Tél. : 418 881-3996, poste 222

[regie@st-apollinaire.com](mailto:regie@st-apollinaire.com)

L'horaire des collectes est disponible sur le site web de la Municipalité, dans la section *Services*, sous l'onglet *Matières résiduelles*.



Tél. : 418 881-7227

**Heures d'ouverture :**

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

## Bibliothèque Au jardin des livres

Tél. : 418 881-3996, poste 250

**Heures d'ouverture**

Dimanche	9 h à 12 h
Lundi	Fermée
Mardi	13 h 30 à 20 h 30
Mercredi	9 h à 11 h 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	15 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermée
Samedi	9 h à 12 h



## Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223

Urgences : 418 808-9406 (en tout temps)

## Service incendie

Pour permis de brûlage ou informations (non-urgentes)

Tél. : 418 881-3996, poste 238

Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du Service : Martin Miller





18e

# Fête des semences de Saint-Apollinaire

**DIMANCHE 12 FÉVRIER 2023 - 10H À 16H**  
CENTRE MULTIFONCTIONNEL - 20 RUE TERRY FOX

## Conférences de Lili Michaud et Serge Fortier

Ateliers de semis pour petits et grands  
Exposants - Table d'échanges de semences  
Nourriture et breuvages sur place

**Entrée gratuite!**



**Nos commerces locaux, c'est important!**

Votre entreprise est située à Saint-Apollinaire et vous souhaitez vous faire connaître?

La Municipalité vous offre cette pleine page de publicité **gratuitement**.

Attention, cette offre est valide une seule et unique fois!

Pour réserver votre place, écrivez-nous à [communications@st-apollinaire.com](mailto:communications@st-apollinaire.com).

Premier arrivé, premier servi!

**Publicité**